

CMC MARKETS UK PLC
et
CMC MARKETS CANADA INC.
Synthèse de la politique d'exécution des ordres
pour CFD

Mars 2016

Société immatriculée en Angleterre sous le numéro 02448409
Société autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority sous le numéro
d'inscription 173730

Société constituée au Canada sous le numéro 4303075



CMC Markets UK Plc et CMC Markets Canada Inc. – Synthèse de la politique
d'exécution des ordres pour CFD

(Mars 2016)

Table des matières

1.	Points clés	3
2.	Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres.....	4
3.	Cours générés par notre Plateforme.	11
4.	Taux de change CMC générés par notre Plateforme.	12
5.	Taille, rapidité et probabilité d'exécution.....	12
6.	Facteurs non pris en compte à l'exécution des Ordres.....	13
7.	Liquidation de vos Opérations en l'absence d'instructions de votre part.....	13
8.	Instructions spécifiques.....	14
9.	Surveillance et révision.....	14

CMC Markets UK Plc et CMC Markets Canada Inc. –
Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD

(Mars 2016)

CMC Markets UK Plc et CMC Markets Canada Inc. (ensemble, ci-après appelées « nous » et ses formes dérivées) s'engagent à vous traiter en toute honnêteté et à agir au mieux de vos intérêts dans le cadre de l'exécution de vos ordres. Dans le présent document, nous faisons la synthèse du processus d'exécution de vos Ordres sur notre Plateforme. Lorsque vous effectuez des opérations par l'intermédiaire de notre Plateforme, vous consentez à ce que vos ordres soient exécutés de la manière exposée ci-après.

Dans le présent document, les mots et expressions qui commencent par des majuscules ont le sens qui leur est attribué à l'annexe 2 de nos Conditions générales pour CFD.

1. Points clés.

Le présent article présente les points clés de la présente Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD.

- 1.1 Vos Ordres sont exclusivement exécutés au moyen d'une Opération bilatérale conclue entre vous et nous sur notre Plateforme, et non par l'intermédiaire d'une Opération effectuée sur une place boursière, un système de négociation multilatéral ou une infrastructure d'exécution externe.
- 1.2 La cotation et l'exécution d'Ordres sur notre Plateforme sont entièrement automatisées. Lorsque vous passez un Ordre pour conclure ou liquider une Opération, vous transmettez à notre Plateforme une instruction de passer un Ordre pour votre compte selon les Cours générés par notre Plateforme.
- 1.3 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par notre Plateforme. Par conséquent, les Cours auxquels vous ouvrez et liquidez des Opérations peuvent se révéler différents d'un cours affiché à une bourse ou d'un autre cours affiché par un fournisseur de produits financiers, pour le ou les actifs sous-jacents correspondants.
- 1.4 Le fait de passer un Ordre ne garantit nullement que l'Opération est conclue. Veuillez vous reporter à l'alinéa 4.1.2 et aux paragraphes 5.2 à 5.5 de l'Annexe 1 des Conditions générales pour CFD pour obtenir plus de précisions.
- 1.5 Les fonctions Profondeur des cours et Échelle des cours de notre Plateforme lui permettent d'afficher différents Cours acheteur et Cours vendeur pour des Ordres de taille différente.
- 1.6 Conformément à l'alinéa 3.2.6 des Conditions générales pour CFD, si vous avez nommé un remisier, un gestionnaire de placements discrétionnaire ou une personne similaire (une fois disponible) à titre de Personne autorisée pour que celle-ci agisse pour votre compte et que cette personne agit également pour le compte d'autres clients de CMC Markets, si la Personne autorisée décide de placer un ordre unique et groupé pour de multiples clients à l'égard d'un Produit, puis de vous attribuer une partie de cet ordre en représentation de votre Ordre, la Plateforme aura exécuté votre Ordre au Cours correspondant de l'Échelle des cours

applicable à la taille de l'ordre groupé. La Personne autorisée pourrait décider de placer de tels ordres pour diverses raisons, par exemple pour s'assurer que l'ordre soit exécuté à un moment opportun. Un tel groupement et une telle attribution pourraient ne pas être à votre avantage.

- 1.7 Le Cours auquel un Ordre est exécuté peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur notre Plateforme lorsque l'Ordre est passé (par exemple, en raison des fluctuations du marché entre le moment où l'Ordre est passé et celui où l'Ordre est exécuté sur notre Plateforme).

2. Traitement par notre Plateforme des différents types d'Ordres.

Le présent article, qui doit être lu en parallèle avec le reste du présent document, expose la base sur laquelle notre Plateforme exécutera différents types d'Ordres.

- 2.1 Ordre au marché Un Ordre de vente au marché sera exécuté sur notre Plateforme au **premier Cours vendeur connu** (pour la taille correspondante de l'Ordre) et un Ordre d'achat au marché, au **premier Cours acheteur connu** (pour la taille correspondante de l'Ordre), et le sera dès que possible après que l'Ordre aura été accepté. Le Cours vendeur ou le Cours acheteur auquel un Ordre au marché sera exécuté reflétera toujours sa taille et le Cours correspondant sur l'Échelle des cours au moment de l'exécution. Le Cours auquel un Ordre sera exécuté **peut vous être moins favorable** que le Cours que vous verrez sur notre Plateforme au moment où vous passez l'Ordre (par exemple, en raison des fluctuations du marché entre le moment où l'Ordre est passé et celui où l'Ordre est exécuté sur notre Plateforme). Un Ordre au marché sera annulé automatiquement par notre Plateforme (et ne sera pas exécuté) si le premier Cours vendeur ou acheteur connu (selon le cas et compte tenu de la taille de l'Ordre) ne respecte pas l'une des Balises (le cas échéant) que vous avez fixées.
- 2.2 Ordre Limit Un Ordre Limit **d'achat** assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours inférieur **lorsque** le Cours acheteur est **égal ou inférieur** au Cours cible.
- Un Ordre Limit **de vente** assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours supérieur **lorsque** le Cours vendeur est **égal ou supérieur** au Cours cible.
- 2.3 Report Un Report automatique sur une Opération de **vente** visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme par l'exécution automatique d'un Ordre au marché visant l'achat au **Cours acheteur de niveau 1** (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Cet Ordre sera exécuté (dans la mesure du possible) après la Date limite de report mais avant la Date d'échéance ou à cette date. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti de la prochaine Date d'échéance

disponible au **Cours moyen de niveau 1**.

Un Report automatique sur une Opération d'**achat** visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme par l'exécution automatique d'un Ordre au marché visant la vente au **Cours vendeur de niveau 1** (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Cet Ordre sera exécuté (dans la mesure du possible) après la Date limite de report mais avant la Date d'échéance ou à cette date. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre d'achat au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible au **Cours moyen de niveau 1**.

Si vous en donnez l'instruction, un Report manuel sur une Opération de **vente** visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme, dès que possible après que le Report manuel aura été accepté par notre Plateforme (pourvu que ce soit avant la Date limite de report). Il sera effectué par l'exécution d'un Ordre au marché visant l'achat au **Cours acheteur de niveau 1** (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre de vente au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible au **Cours moyen de niveau 1**.

Si vous en donnez l'instruction, un Report manuel sur une Opération d'**achat** visant un Contrat à terme de gré à gré donné sera effectué par notre Plateforme, dès que possible après que le Report manuel aura été accepté par notre Plateforme (pourvu que ce soit avant la Date limite de report). Il sera effectué par l'exécution d'un Ordre au marché visant la vente au **Cours vendeur de niveau 1** (quelle que soit la taille de l'Ordre) du nombre d'Unités comprises dans cette Opération. Notre Plateforme exécutera ensuite immédiatement un Ordre d'achat au marché du même nombre d'Unités visant un Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible au **Cours moyen de niveau 1**.

Tout Ordre en attente visant un Contrat à terme de gré à gré qui fait l'objet d'une Opération en voie d'être liquidée dans le cadre d'un Report sera automatiquement annulé par notre Plateforme, et notre Plateforme passera automatiquement un Ordre en attente équivalent assorti d'un Cours cible équivalent visant un Contrat à terme de gré à gré (portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti de la prochaine Date d'échéance disponible) qui fait l'objet d'une nouvelle opération en voie d'être conclue dans le cadre du Report.

Un Report de toute Opération sur un Contrat à terme de gré à gré

donné ne sera pas effectué par notre Plateforme si aucun Contrat à terme de gré à gré portant sur le ou les mêmes actifs sous-jacents mais assorti d'une Date d'échéance ultérieure ne peut être négocié sur notre Plateforme au moment où le Report sera par ailleurs effectué. Dans un tel cas, lorsque l'Opération arrivera à sa Date d'échéance, l'Opération sera liquidée et réglée à la Date de règlement, et tout Ordre en attente visant un Contrat à terme de gré à gré correspondant sera annulé automatiquement par notre Plateforme à la Date de règlement.

2.4 Ordre d'entrée plafond

Facteurs de déclenchement standards

Sauf décision contraire de votre part:

- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours acheteur du Cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours vendeur du Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez aussi choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement de votre Ordre d'entrée plafond. Dans ce cas :

- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le **Cours moyen de niveau 1** est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre de **vente** à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le **Cours moyen de niveau 1** est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre d'entrée plafond. Dans ce

cas :

- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible sera exécuté **lorsque** le Cours vendeur de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre d'entrée plafond, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours acheteur de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où il est exécuté par notre Plateforme.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- Notre Plateforme annulera automatiquement (et n'exécutera pas) un Ordre d'entrée plafond si le premier Cours vendeur ou acheteur connu (selon le cas) qui correspond à la taille de votre Ordre au moment où celui-ci serait par ailleurs exécuté sur notre Plateforme, ne respecte l'une des Balises (le cas échéant) que vous avez fixées.
- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible.
- Notre Plateforme peut regrouper : i) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant la vente du même Produit; ou ii) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant l'achat du même Produit, qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés en même temps par notre Plateforme. En pareil cas, chaque Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond sera exécuté **au** premier Cours acheteur ou Cours vendeur connu (selon le cas) dans l'Échelle des cours correspondant à la taille des Ordres à seuil de déclenchement, Ordres à plage de déclenchement ou Ordres d'entrée plafonds regroupés.

Facteurs de déclenchement standards

2.5 Ordre à seuil de déclenchement

Sauf décision contraire de votre part :

- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours acheteur

du Cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme ;

- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours vendeur du Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre à seuil de déclenchement. Dans ce cas :

- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté **lorsque le Cours moyen de niveau 1** est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté **lorsque le Cours moyen de niveau 1** est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement d'un Ordre à seuil de déclenchement. Dans ce cas :

- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours vendeur de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre à seuil de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours acheteur de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours

correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à seuil de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible.
- Notre Plateforme peut regrouper : i) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant la vente du même Produit; ou ii) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant l'achat du même Produit, qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés en même temps par notre Plateforme. En pareil cas, chaque Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond sera exécuté au premier Cours acheteur ou Cours vendeur connu (selon le cas) dans l'Échelle des cours correspondant à la taille des Ordres à seuil de déclenchement, Ordres à plage de déclenchement ou Ordres d'entrée plafonds regroupés.

Facteurs de déclenchement standards

2.6 Ordre à plage de déclenchement

Sauf décision contraire de votre part:

- Un Ordre à plage de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours acheteur pour le Cours de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme ;
- Un Ordre à plage de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté lorsque le Cours vendeur pour le Cours de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Autres facteurs de déclenchement

Vous pouvez également choisir le Cours moyen de niveau 1 comme facteur de déclenchement d'un Ordre à plage de déclenchement. Dans ce cas :

- Un Ordre à plage de déclenchement dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours moyen de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre à plage de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours moyen de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Vous pouvez également choisir le Cours de niveau 1 de sens inverse comme facteur de déclenchement de votre Ordre à plage de déclenchement. Dans ce cas :

- Un Ordre à plage de déclenchement, dans le cas d'un Ordre d'achat à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours vendeur de niveau 1 est égal ou supérieur au Cours cible et sera exécuté au premier Cours acheteur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.
- Un Ordre à plage de déclenchement, dans le cas d'un Ordre de vente à un Cours cible, sera exécuté **lorsque** le Cours moyen de niveau 1 est égal ou inférieur au Cours cible et sera exécuté **au** premier Cours vendeur connu dans l'Échelle des cours correspondant à la taille de votre Ordre au moment où l'Ordre à plage de déclenchement est exécuté par notre Plateforme.

Dans chaque cas, que vous utilisiez un facteur de déclenchement standard ou l'un des autres facteurs de déclenchement :

- Le Cours auquel l'Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours cible.
- Notre Plateforme peut regrouper : i) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant la vente du même Produit; ou ii) tout Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond visant l'achat du même Produit, qui sont déclenchés par le même Cours et qui doivent être exécutés en même temps par notre Plateforme. En pareil cas, chaque Ordre à seuil de déclenchement, Ordre à plage de déclenchement ou Ordre d'entrée plafond sera exécuté **au** premier Cours acheteur ou Cours vendeur connu (selon le cas)

dans l'Échelle des cours correspondant à la taille des Ordres à seuil de déclenchement, Ordres à plage de déclenchement ou Ordres d'entrée plafonds regroupés.

- Le Cours cible d'un Ordre à plage de déclenchement est ajusté dans le sens de votre Opération par notre Plateforme et il est calculé à partir du Cours le plus favorable pour cette Opération depuis la dernière modification à la hausse ou à la baisse (selon le cas) apportée à cet Ordre dans la Fourchette stop que vous avez établi.

2.7 Ordre Take Profit Un Ordre Take Profit **d'achat** assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours inférieur lorsque le Cours acheteur est égal ou inférieur au Cours cible.

Un Ordre Take Profit **de vente** assorti d'un Cours cible sera exécuté au Cours cible ou à un Cours supérieur lorsque le Cours vendeur est égal ou supérieur au Cours cible.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les différents types d'Ordre sur notre Site Web www.cmcmarkets.ca/en/trading-platforms/order-execution.

3. Cours générés par notre Plateforme.

Le présent article vous renseigne sur les Cours, auxquels il faut accorder la plus haute importance relativement au fonctionnement de notre Plateforme.

3.1 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par notre Plateforme. Ces Cours tiendront compte des données du marché provenant de sources diverses et, par conséquent, ils peuvent ne pas correspondre aux cours que vous verrez ailleurs (notamment les cours de places boursières).

3.2 Les Cours que vous voyez sur votre appareil lorsque vous passez un Ordre peuvent ne pas être identiques au Cours auquel l'Opération est exécutée. Nous tentons de générer des Cours de façon continue et d'afficher sur notre Plateforme les Cours en vigueur aussi rapidement que possible. Toutefois, des paramètres techniques (tels que, par ex., le débit de transfert des réseaux de transmission de données ou la qualité de votre connexion Internet, tout comme les fluctuations rapides des marchés) peuvent donner lieu à un changement du Cours applicable entre le moment où vous passez l'Ordre et le moment où nous recevons cet Ordre ou le moment où il est exécuté par notre Plateforme. Ces changements du Cours applicable découlent des fluctuations des marchés de capitaux et non d'interventions arbitraires de notre part. Si des changements surviennent, l'Ordre est généralement exécuté au Cours applicable lorsque l'Ordre est exécuté par notre Plateforme. Ces fluctuations des Cours peuvent se révéler à votre désavantage ou, au contraire, à votre avantage.

3.3 En outre, certaines situations pourront parfois empêcher notre Plateforme de générer des Cours ou avoir une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier le paragraphe 4.2 (« Accès à notre Plateforme ») et le paragraphe 8.2 (« Événements fortuits ») de nos Conditions générales

pour CFD, ainsi que l'article 12 de l'Annexe 1 (« Événements de marché, Ajustements et Insolvabilité ») de ces Conditions générales pour CFD.

- 3.4 Consultez l'Avertissement sur les risques associés aux CFD pour de plus amples renseignements sur les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur les Cours.

4. Taux de change générés par notre Plateforme.

Le présent article vous renseigne sur le Taux de change, auquel il faut accorder une très grande importance.

- 4.1 Lorsque vous concluez des Opérations avec nous ou placez des Ordres auprès de nous, tous les calculs sont réalisés dans la monnaie dans laquelle le Produit correspondant est libellé. Il s'agit de la Monnaie de référence du produit, avant qu'elle soit convertie dans la Monnaie de référence du compte dont vous êtes titulaire au Taux de change et imputée à votre Compte.
- 4.2 Comme pour les Cours, le Taux de change entre deux monnaies données est généré de manière électronique par notre Plateforme. Même si ces taux tiendront compte des données du marché provenant de sources diverses, nous vous soulignons qu'ils ne sont pas tirés directement de l'une ou l'autre de ces sources et que, par conséquent, ils peuvent ne pas correspondre aux taux de change que vous verrez ailleurs (notamment les taux de change officiels).
- 4.3 Le cas échéant, nous vous fournirons le Taux de change utilisé pour la conversion dans la Monnaie de référence du compte des montants libellés dans une Monnaie de référence du produit.

5. Taille, rapidité et probabilité d'exécution.

Le présent article vous renseigne sur la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par notre Plateforme, la probabilité d'exécution et la taille des Ordres, auxquelles il faut accorder une grande importance.

- 5.1 L'exécution des Ordres sur notre Plateforme est automatisée sans aucune intervention ni aucun traitement manuel.
- 5.2 Sauf un nombre restreint d'exceptions, les Ordres sont exécutés par notre Plateforme dès que possible après leur réception. Notre Plateforme n'exécutera les Ordres que durant les Heures de négociation.
- 5.3 Les Ordres ou la modification d'Ordres en attente sont acceptés ou rejetés par notre Plateforme en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions générales pour CFD, y compris en cas de dépassement du Maximum autorisé, des Positions maximales et/ou de la Limite pour ordres groupés et/ou si vous ne disposez pas d'un Montant de réévaluation du compte suffisant pour couvrir votre Marge totale (le cas échéant), si ce Montant de réévaluation du compte est inférieur au Seuil de liquidation applicable ou si votre Solde n'est pas suffisant pour régler la Commission (s'il y a lieu).

- 5.4 Même si un Ordre a été accepté par notre Plateforme, il peut y avoir des situations qui empêchent l'exécution d'un Ordre ou qui ont par ailleurs une incidence sur une telle exécution, par exemple si son exécution donne lieu à un dépassement de quelque Position maximale et/ou Limite pour ordres groupés applicable que ce soit, si des restrictions du marché s'appliquent, si vous disposez d'un Montant de réévaluation du compte qui est ou qui pourrait être insuffisant pour couvrir votre Marge totale (s'il y a lieu) ou si le Montant de réévaluation du compte est inférieur au Seuil de liquidation applicable ou encore dans le cas d'une situation visée au paragraphe 4.2 (« **Accès à notre Plateforme** ») et au paragraphe 8.2 (« **Événements fortuits** ») de nos Conditions générales pour CFD, ainsi qu'à l'article 12 de l'Annexe 1 (« **Événements de marché, Ajustements et Insolvabilité** ») de ces Conditions générales pour CFD.
- 5.5 Notre Plateforme, au moyen de la Profondeur des cours, prend automatiquement en compte la taille de votre Ordre au moment de l'exécution.

6. Facteurs non pris en compte à l'exécution des Ordres.

Le présent article expose les facteurs que notre Plateforme ne prend pas en compte à l'exécution des Ordres.

6.1 Sauf dans les cas visés à l'article 2, notre Plateforme ne fait pas de distinction entre les différents types d'Ordres.

6.2 Nous constituons l'infrastructure d'exécution de tous les Ordres sans exception.

7. Liquidation de vos Opérations en l'absence d'instructions de votre part.

7.1 Il peut y avoir des situations où la totalité ou une partie de vos Opérations et/ou Positions seront liquidées sans instruction de votre part. Ces situations comprennent celle où vous avez omis de vous assurer que le Montant de réévaluation du compte dépasse le Seuil de liquidation applicable entraînant ainsi la Liquidation du compte, celle où vous omettez de réduire, dans le délai que nous avons prescrit, une Position pour la rendre inférieure à la Position maximale applicable ou celle où nous exerçons nos droits de liquider vos Opérations et/ou Positions. Veuillez consulter nos Conditions générales pour CFD pour de plus amples renseignements.

7.2 Sauf dans le cas où l'Opération est liquidée par vous ou par nous à l'avance (que ce soit par un Report ou d'une autre manière), toute Opération sur un Contrat à terme de gré à gré est liquidée et réglée par notre Plateforme automatiquement à la Date de règlement (et tout Ordre en attente visant le Contrat à terme de gré à gré correspondant est également annulé à la Date de règlement).

7.3 Dans le cas où la totalité ou une partie de vos Opérations et/ou Positions doivent être liquidées sans instruction de votre part, notre Plateforme utilisera un Ordre au marché et traitera normalement un tel Ordre de la même manière que d'autres Ordres au marché que vous passez sont traités sur la Plateforme. Nous nous réservons le droit de regrouper les Opérations sur le même Produit qui sont liquidées au même moment ou environ au même moment, et d'exécuter les Ordres au marché correspondants pour liquider ces Opérations au Cours correspondant dans l'Échelle des cours pour un Ordre de la taille des Opérations

regroupées. Lorsque nous vous avons avisé que vous pouvez donner des instructions d'effectuer une Liquidation facultative sur notre Plateforme à l'égard de votre ou de vos Comptes et que vous avez choisi de le faire, nous liquiderons vos Opérations et/ou Positions comme il est indiqué aux paragraphes 13.10 à 13.17 de l'Annexe 1 des Conditions générales pour CFD. Nonobstant ce qui précède, si vous détenez une Position qui excède une taille d'Opération maximale applicable, notre Plateforme procédera systématiquement à une Liquidation facultative du compte et liquidera toute Opération et/ou Position sur une base « dernier entré, premier sorti », conformément aux Conditions générales.

8. Instructions spécifiques.

- 8.1 Comme il n'existe aucun marché externe pour nos produits CFD, vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur notre Plateforme. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une plateforme d'exécution différente donnera lieu au refus de votre Ordre.
- 8.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous empêcher de suivre les étapes établies dans la présente Synthèse de la politique d'exécution des ordres pour CFD visant à obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans une telle situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

9. Surveillance et révision.

- 9.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer le respect de nos obligations d'ordre réglementaire et, le cas échéant, nous procéderons aux modifications requises.
- 9.2 À tout moment, vous trouverez une version à jour de ces renseignements dans le présent document affiché sur notre Site Web.
- 9.3 Nous vous aviserons par écrit de tout changement important apporté au présent document.